



CÉLÉBRER ENSEMBLE

Bulletin de liaison des Aimateurs Liturgiques
du Diocèse de Carcassonne et Narbonne

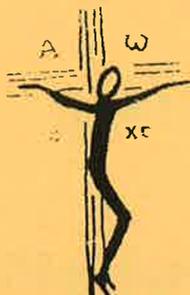
B
U
L
L
E
T
I
N

S
P
É
C
I
A
L

N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
1
3

n° 27



ORIENTATIONS PASTORALES et NORMES DIOCÉSAINES POUR LA PASTORALE DES FUNÉRAILLES

*« Moi, je suis
la résurrection et la vie.
Celui qui croît en moi,
même s'il meurt, vivra. »*

In 11. 75



DÉCRET
portant promulgation des
ORIENTATIONS PASTORALES
et des
NORMES DIOCÉSAINES
pour
la Pastorale des Funérailles
dans le diocèse de Carcassonne et Narbonne

La pastorale des funérailles fait depuis longtemps l'objet d'une sollicitude attentive dans notre diocèse. À plusieurs reprises mon prédécesseur, le cher Mgr Jacques DESPIERRE, et moi-même à sa suite, attentifs aux démarches synodales diverses, avons été amenés à légiférer en ce domaine. Le Service diocésain de la pastorale liturgique et sacramentelle a repris l'ensemble de nos réflexions à la lumière des dispositions de l'Église universelle et des prescriptions liturgiques ; il a produit un document que je promulgue aujourd'hui et qui aura valeur à la fois d'orientations pastorales et de normes diocésaines en matière de pastorale des funérailles. C'est pourquoi je décrète :

Article 1-

Sera reçu dans le diocèse comme orientation pastorale et comme norme diocésaine le contenu de l'article 2.

Article 2-

1ère Partie :

CHEMINER DANS LA FOI

Souvent dans le monde d'aujourd'hui, la mort est occultée, or, elle bouleverse les familles qui vivent la séparation, elle les laisse désespérées, parfois sur le sens même de la vie.

Pour sa part, l'Église propose un chemin d'espérance fondée sur la mort et la résurrection du Christ qui, par amour, est venu sauver chaque homme et tous les hommes. En même temps, elle invite la communauté à vivre cet événement en manifestant aux familles en deuil la compassion et l'espérance chrétienne de la Résurrection.

I. AIDER À FAIRE LE DEUIL

1. La rencontre avec les familles

La première rencontre avec les familles en deuil doit se faire dans l'écoute et l'attention pour manifester la présence de l'Église à toute souffrance, à toute détresse. Par expérience, on sait que mots et paroles sont inutiles lorsque grande est la douleur.

Dans un climat de respect et de confiance, les familles pourront se confier en relisant la vie du défunt et en rappelant ses convictions et ses actes. Peu à peu, la relecture en vérité des événements et des situations d'une vie humaine pourra éclairer un destin terrestre d'une lumière que la foi chrétienne dit « éternelle ».

Enfin, et ceci n'est pas négligeable, de cette rencontre, naît souvent sinon la paix, du moins un temps d'apaisement dont les familles font état, et qui sera important pour la suite de l'accompagnement.

2. Le Rituel : un parcours en trois étapes

Le rituel des Funérailles Chrétiennes vise à accompagner le deuil des familles en les entourant des rites de la communauté, et cela depuis l'instant de la mort jusqu'à l'inhumation au cimetière. La démarche de foi culmine dans la célébration liturgique avec ou sans Eucharistie, selon les cas.

Trois temps rythment le deuil des familles qui ont demandé les funérailles chrétiennes :

- Au lieu où repose le défunt : l'accent porte sur le réconfort des proches, sur la foi et sur le sens chrétien de la vie du défunt.
- À l'église : il est manifesté une grande importance à la présence du corps et à la prise en charge personnelle et sociale du deuil par la communauté chrétienne. On porte dans la célébration une attention particulière à l'écoute communautaire de la Parole de Dieu.
- Au lieu de la sépulture : on confie le défunt à Dieu qui l'accueille. La prière sobre de l'Église accompagne la séparation et redit son espérance. Le défunt est entré non pas dans une autre vie, mais dans une vie toute autre dont l'essentiel est affirmé par St. Paul : « (...) *Nous serons pour toujours avec le Seigneur* » (1 Th 4, 17).

II. CÉLÉBRER LE MYSTÈRE PASCAL

Après le temps de la visite et de la préparation où les familles auront pu dire leurs souhaits et leurs choix, la célébration offre un moment où chacun reçoit de la Parole et des gestes posés, questions et confirmations.

Dans **Gaudium et spes** n° 22 §5, le Concile Vatican II dit :

« Puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit-Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal. »

1. La Parole de Dieu

Dans la conduite pastorale des funérailles, il n'est pas toujours possible de célébrer l'Eucharistie, à cause de l'absence de prêtres ou pour respecter la volonté des familles qui demandent une célébration de la Parole ou parce que l'assemblée ne sera pas préparée à célébrer l'Eucharistie.

Le choix des textes est délicat; il doit viser à ce que cette Parole soit, en même temps, source de réconfort et d'interpellation. Le mot d'accueil ou l'homélie doivent permettre cette articulation.

Au rituel des funérailles (RF n° 88), nous lisons : « *Dans les célébrations pour les défunts, la liturgie de la Parole joue un rôle très important. Elle proclame le mystère pascal, nourrit l'espérance de se retrouver dans le Royaume de Dieu, manifeste les liens profonds qui unissent les morts et les vivants, et exhorte au témoignage d'une vie chrétienne* ».

Les funérailles sans Eucharistie ne sont donc pas des célébrations au rabais, mais des lieux et des moments où la Parole de Dieu, lue et commentée, peut interpeller des consciences et des cœurs frappés par le deuil.

2. L'Eucharistie

La communauté chrétienne célèbre le passage vers le Père d'un de ses membres dans la mort et la résurrection du Christ. Elle présente une vie qui vient de s'achever et elle la confie à Dieu qui n'est pas un juge qui punit et récompense mais un Père qui aime et qui accueille « *Dieu a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais pour que, par lui, le monde soit sauvé* » (Jn 3, 17). Ainsi, accueilli et pardonné, le défunt entre dans la paix de Dieu qui, en son Fils Jésus, offre son mystère de salut.

Dans la célébration de l'Eucharistie, la communion au corps et au sang du Christ nous fait déjà participer à la vie du Ressuscité dans sa gloire, « *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle; et moi, je le ressusciterai au dernier jour* » (Jn 6, 54).

L'Église demande à son Seigneur d'accueillir le défunt à la table du Royaume comme l'exprime la liturgie.

« ... Aussi l'Église offre-t-elle pour les défunts le sacrifice eucharistique de la Pâque du Christ et elle leur accorde ses prières et ses suffrages ; ainsi, puisque tous les membres du Christ sont en communion, elle obtient pour les uns un secours spirituel en offrant aux autres la consolation de l'espérance. » (RF n° 2)

À la demande des familles, on pourra célébrer une messe dite de neuvaine ou proposer une Eucharistie pour les défunts du mois écoulé. Enfin, chaque 2 novembre, l'Église célèbre l'Eucharistie pour tous les défunts en les confiant à la miséricorde de Dieu dans son Royaume de Paix et d'Amour.

III. LES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES :

UN LIEU D'ANNONCE DE LA FOI

Dans toute l'histoire, l'Église a proposé une réponse à la question de la souffrance, de la séparation et du deuil : celle de la victoire du Ressuscité sur la mort.

En effet, « *appelé à la Béatitude, mais blessé par le péché, l'homme a besoin du salut de Dieu* » (Catéchisme de l'Église Catholique n° 1949).

Les funérailles chrétiennes sont un lieu d'annonce de la foi et doivent se situer dans l'ensemble de la mission de l'Église. Cette annonce rencontre aujourd'hui une grande diversité de situations dans les consciences. Dans un climat fait de compassion, de respect et de recueillement, telle parole, tel geste posé, tel rite pourront atteindre des personnes en recherche, mais comme dans tout acte d'évangélisation, la démarche ne portera du fruit que si elle est accompagnée dans le temps et si elle permet la rencontre de témoins de la foi dans la communauté chrétienne. En effet « *les chrétiens (...) en apportant un message d'espérance, de certitude et même de joie, n'ignorent pas la douleur de ceux qui perdent un être cher ; ils la présentent au Seigneur et la soulagent par leur présence fraternelle* » (DEC n° 7).

2ème Partie

LES ÉQUIPES FUNÉRAILLES : VISAGE DE L'ÉGLISE

I. CONVICTIONS

La pastorale des funérailles est un service, une mission qui appartient à toute l'Église. Tous les membres de la communauté, prêtres et laïcs, sont qualifiés pour témoigner de la compassion de l'Église et de son espérance.

« C'est toute la communauté ecclésiale qui est concernée par la pastorale des funérailles. Il ne s'agit pas de choisir entre le prêtre ou les laïcs, soit que l'on envisage de mettre des laïcs à la place des prêtres ou des diacres, soit que les prêtres ou les diacres travaillent sans les laïcs. Il s'agit de former ensemble l'Église qui prépare et célèbre les funérailles de l'un de ses membres ou d'une personne qui a souhaité, par elle-même ou par sa famille, la présence de l'Église. » (Document Épiscopat pour la Pastorale des Funérailles. N° 13-14. Septembre 1997. Chp. V)

Ce n'est pas la pénurie de prêtres disponibles pour cette pastorale qui oblige l'implication des laïcs, diacres permanents ou religieuses. Leur engagement n'est pas une suppléance, mais se fonde sur leur baptême !

Le concile Vatican II précise dans *Lumen Gentium*, n°10 "*Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ*".

Les membres des équipes funéraires délégués à l'accompagnement des familles en deuil n'interviennent pas dans cette pastorale comme des voisins ou des amis, mais comme des membres de la communauté chrétienne, mandatés par elle pour ce service.

Toute la communauté chrétienne porte le souci d'une vraie compassion humaine et chrétienne et de l'annonce de l'espérance chrétienne. Certains laïcs sont tout spécialement chargés de cette mission auprès des familles. Cette mission ne remplace pas celle du prêtre, mais elle la complète avantageusement.

Dans son Exhortation Apostolique « Les fidèles laïcs » Jean-Paul II écrit : "*La mission salvifique de l'Église dans le monde est réalisée non seulement par les ministres qui ont reçu le sacrement de l'ordre, mais aussi par tous les fidèles laïcs : ceux-ci en vertu de leur condition de baptisés et de leur vocation spécifique participent dans la mesure propre à chacun, à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ.*" Le pape continue : "*Les pasteurs, en conséquence doivent reconnaître et promouvoir les ministères, offices et fonctions des fidèles laïcs, offices et fonctions qui ont leur fondement sacramentel dans le baptême, la confirmation et de plus pour beaucoup d'entre eux dans le mariage.*" (Exhortation apostolique post-synodale christi fideles laici n°23, 30 décembre 1988)

II. CONSTITUTION DES ÉQUIPES FUNÉRAILLES

On peut lire dans les orientations proposées par les évêques de France au sujet de la pastorale des funéraires : « *Favoriser la mise en place des équipes d'accompagnement des familles en deuil. Le rôle de ces équipes n'est pas d'abord de remplacer le prêtre, mais de collaborer à son ministère auprès des familles.*» (Document Épiscopat pour la Pastorale des Funéraires, N° 13-14, Septembre 1997, Chp. V- p.39)

1. Des acteurs diversifiés

Avec les ministres ordonnés, les équipes funéraires sont la

manifestation de la présence de l'Église, Corps du Christ, de par son témoignage, la Parole qu'elle proclame et la célébration, c'est le Christ qui rejoint les hommes dans leur détresse. Cette mission est d'autant plus apparente quand les familles se sont éloignées de l'Église.

Les laïcs associés aux prêtres et aux diacres dans l'accompagnement des familles et la célébration des obsèques sont appelés officiellement par le curé et les prêtres chargés de la paroisse, après consultation de l'Équipe d'animation pastorale.

Il serait souhaitable que chaque communauté locale possède une telle équipe dont les membres appartiennent à différentes communes (ou quartiers), ce qui facilite connaissances et relations.

Au traditionnel parcours funéraire (maison, église, cimetière), tenant pour une part aux origines rurales de notre société, s'est plus ou moins substitué un nouveau parcours aux multiples variantes: centres hospitaliers, maisons de retraite, maisons funéraires, crématorium /cimetière.

Là des équipes de laïcs avec ou sans aumôniers se mettent en place pour accueillir les familles et célébrer, parfois en ces lieux, les funérailles de leur défunt dans la foi de l'Église.

Cette présence, en particulier dans les nouveaux lieux funéraires, est importante parce que les familles sont non seulement confrontées au mystère de la mort, mais aussi éprouvées par la vie : mobilité et éclatement des familles, considérations financières ou simplement perte de conscience d'appartenir à une paroisse.

L'équipe comprend ministres ordonnés et laïcs (il ne s'agit pas de laïcs qui remplaceraient les prêtres ou les diacres); ainsi le signe est donné à la famille et à ses proches que c'est bien la communauté chrétienne qui accompagne un de ses membres qui vient de mourir. Les prêtres, les diacres, les familles frappées par le deuil et les membres de la communauté chrétienne participant aux célébrations expriment en plusieurs endroits le « plus » apporté, tant aux relations, qu'à la connaissance mutuelle, au partage de la peine, et à la qualité de la prière.

2. Critères d'appel

Dans chaque paroisse et communauté locale on constituera des équipes d'accueil et d'accompagnement des personnes en deuil, en prêtant attention à certaines conditions requises de la part des participants à ce Service :

- Des qualités personnelles: délicatesse, discrétion, tact, esprit de compassion, facilité de contact, qualité d'écoute, de bon sens, maturité affective, capacité à prendre de la distance, expérience humaine.

- Des critères plus objectivables : personnes insérées dans la vie de leur quartier, du village, de la communauté chrétienne, disposant de temps, un sens du partage et des capacités pour le travail en commun, ayant une formation chrétienne de base, une certaine familiarité avec la Parole de Dieu et témoignant d'une certaine vie spirituelle et de prière, un sens de l'Église avec un réel désir de la servir et de la représenter.

- Capacités à l'acte de la célébration : aisance dans l'expression orale, capacité à se positionner par rapport à une assemblée, attitude digne (y compris vestimentaire), sens de la liturgie, connaissances bibliques.

Les membres de ces équipes suivront la formation proposée dans le diocèse et participeront effectivement à la célébration selon une mission qui leur sera confiée par le curé du lieu.

3. Leur rôle

« Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation ou de son ministère (...) L'ensemble de la communauté chrétienne a aussi son rôle à jouer ». (Notes doctrinales et pastorales du Rituel des funérailles, § 5 p.8)

Un principe de base veut que chacun fasse tout ce qu'il a à faire et rien que ce qu'il a à faire.

Dans beaucoup de paroisses, on souligne la valeur et le témoignage ecclésial que donne l'intervention d'une équipe à l'un ou plusieurs des moments de la démarche d'accompagnement du deuil (visite et préparation, célébration à l'église, accompagnement au cimetière ...)

Les équipes d'accompagnement ont à manifester l'amour fidèle du Père au cœur de l'épreuve que vivent les familles endeuillées. C'est une mission de service à accomplir avec le désir profond de respecter les familles là où elles en sont, une mission de compassion par l'écoute, la délicatesse, la disponibilité pour apporter soutien et réconfort. En cela, il s'agit de :

- manifester le visage d'une Église présente, proche des hommes, habitée par l'espérance, une Église communion, fidèle à son Seigneur et animée par le souffle de l'Évangile.

- Sensibiliser toute la communauté chrétienne à cette mission auprès des personnes blessées et par là-même favoriser sa réflexion autour de la mort et du deuil.

- Donner une réponse plus juste aux exigences nouvelles que portent avec elles les évolutions de la question de la mort dans la société et les évolutions propres à l'Église elle-même.

Dans chaque paroisse et en d'autres lieux, l'Église propose que ces équipes (**jamais une personne seule**) soient présentes auprès des familles en deuil à quelques moments-clés :

- Sitôt après l'annonce du décès, pour rencontrer la famille, écouter ses attentes, proposer les services de la Communauté Chrétienne Locale.

- Préparer la célébration des funérailles (avec ou sans Eucharistie).

- Partager un moment de prière à la maison, une veillée avec les proches.

- Participer à la célébration des funérailles présidée par le prêtre ou le diacre; éventuellement conduire la célébration en l'absence du ministre ordonné.

- Accompagner au cimetière et animer la prière.

- Inviter à faire mémoire (neuvaine, fin de mois, messe des défunts, anniversaire)

- Demeurer « présence proche » durant la période de deuil.

L'équipe veillera à permettre la participation de la famille, des proches, afin de ne pas être les uniques « spécialistes » du deuil.

Dans la célébration :

- Même en l'absence de ministre ordonné, les célébrations de funérailles sont toujours reliées au sacerdoce ministériel. La délégation de laïcs signifie que le ministère exercé, la conduite de funérailles, n'a pas d'existence autonome, mais qu'il n'existe que relié à celui du ministre ordinaire, le prêtre.

- Seul un ministre ordonné préside une célébration. Ordonné pour représenter le véritable "chef" de l'Église : Christ lui-même. Seul le ministre ordonné a reçu la charge de présider « in persona Christi », c'est-à-dire au nom du Christ. Nous ne pouvons donc pas parler de "présidence" pour un laïc, mais de "**conduite**". Délégués par le curé, les laïcs qui conduisent les célébrations des funérailles sont des baptisés, membres de l'assemblée chrétienne. C'est pourquoi ils ne se substituent pas à leur pasteur mais sont en lien étroit avec lui.

- Au début de la célébration, il est recommandé de prévoir quelques mots tels que : « *Au nom de la communauté chrétienne de X... , en union avec le prêtre qui a la charge de l'accompagner, et qui n'a pu être présent aujourd'hui, nous nous rassemblons dans cette église pour un temps de recueillement et de prière.* » C'est une manière de bien signifier le lien à la paroisse, à la communauté chrétienne et au curé. C'est dire que l'on n'intervient pas en son nom propre mais au nom de cette communauté chrétienne.

- Les laïcs qui conduisent les célébrations ont un rôle particulier et irremplaçable dans l'ordre de l'appel universel à la sainteté (cf. Lumen Gentium n° 39-42). Après la proclamation de la Parole de Dieu, ils font un commentaire de cette Parole : une petite catéchèse sur la finalité de la vie chrétienne, le sens de la vie sacramentelle (et spécialement du baptême et de l'Eucharistie, le sens de la prière pour les défunts, l'espérance de la résurrection des morts et de la vie du monde à venir...)

- À l'intérieur même de la célébration, chaque étape permet une progression de l'assemblée, une sorte de pèlerinage du lieu où repose le défunt au lieu de sa sépulture, en passant par le lieu de la célébration, pour parvenir à l'espérance de revoir celui que le Père conduit jusqu'à lui.

- La célébration possède ainsi une dynamique dont il est nécessaire de maintenir l'unité. Le garant de cette unité est dans ce cas le laïc « officiant » qui conduit la prière de l'assemblée. Il est important que sa place soit visible et qu'il soit entouré d'autres membres de l'équipe signifiant ainsi l'importance d'œuvrer ensemble au nom de la communauté chrétienne.

- Aux moments importants, l'officiant monte dans le chœur pour inviter l'assemblée à prier et se tourne avec elle vers la croix. Il ne s'installe pas au siège de la présidence qui reste vide. Il ne parle jamais depuis l'autel. Il proclame l'Évangile à l'ambon. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, les autres prises de paroles se font depuis un simple pupitre d'animateur à l'exception de la Parole de Dieu et de la prière universelle qui se tiennent à l'ambon.

III. FORMATION DES ÉQUIPES FUNÉRAILLES

Accueillir, écouter et accompagner une famille en deuil exige un travail sur soi ; être officiant lors d'une célébration d'obsèques et commenter la Parole de Dieu ne s'improvise pas. Une formation est absolument nécessaire pour assurer ce service, *« elle atteste du sérieux de celui qui s'engage, de la responsabilité éclairée de ceux qui l'appellent et du respect que l'on doit aux personnes en deuil. Elle permet à l'un d'être plus à l'aise dans sa mission, aux autres de s'assurer d'une compétence et, enfin, aux familles d'être épaulées d'une façon plus juste et fraternelle »*. (La mission des équipes funéraires. Accompagner et célébrer. Fêtes et saisons. éd. du Cerf, p.9)

C'est pourquoi la Commission Diocésaine de Pastorale Liturgique et Sacramentelle dispense, avec le Service Diocésain de la Formation Permanente, une formation spécifique aux laïcs engagés dans les équipes funéraires.

Sur un cycle de deux ans (sept rencontres), sont abordées des réflexions d'ordre psychologique, théologique, pastoral et liturgique, qui doivent permettre aux participants d'être initiés à l'écoute, au dialogue et au discernement pastoral, à l'annonce du message chrétien et à la prière liturgique. Une bonne connaissance du rituel et du Lectionnaire est également dispensée pour aider les familles à entrer dans la liturgie des funérailles.

La troisième année, est proposé un temps de relecture des pratiques, de partage des expériences, d'approfondissement de la foi et de prière lors d'une récollection diocésaine.

Les laïcs engagés dans ce Service sont fortement invités à participer, en outre, aux formations permanentes proposées par le diocèse (FODAP).

IV. ENVOI EN MISSION DES ÉQUIPES

La mission de la pastorale des funérailles est toujours confiée à des équipes funérailles et non à des personnes qui agissent individuellement. L'exercice d'un tel service suppose toutefois un appel personnel par le curé de la paroisse et nécessite après un temps de formation diocésaine, un envoi officiel en mission au cours d'une célébration liturgique présidée par l'Évêque ou le vicaire général.

Les membres des équipes funérailles n'ont pas tous la même mission. Les fonctions multiples des équipes permettent ainsi à chacun de trouver leur juste place selon leurs compétences : accueillir, préparer, accompagner, participer à la célébration ou la conduire, assurer un accompagnement après la célébration. Il est donc important que les membres des équipes chargées de l'accompagnement des funérailles et de la conduite des célébrations à l'église soient bien identifiés non seulement par leur reconnaissance au cours d'une célébration mais aussi par la publication de leurs noms dans la presse paroissiale, diocésaine ou locale de manière à ce qu'ils soient connus des communautés auxquelles ils sont rattachés.

On veillera aussi à informer de ces dispositions les Entreprises de Pompes funèbres, à qui seront transmis et présentés dépliants et feuilles d'informations, afin que les intentions de l'Église soient bien comprises et que les célébrations et les temps de prière se déroulent selon le rituel, dans l'esprit de l'Église.

Il appartient au curé modérateur de la paroisse de définir la fréquence et les modalités d'évaluation des pratiques en collaboration avec la commission diocésaine de pastorale liturgique et sacramentelle qui facilitera cet exercice par la proposition d'une grille de relecture.

3ème Partie :

LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES

La préparation et le déroulement de la liturgie feront l'objet d'un soin particulier et les équipes funéraires veilleront à y associer dans la mesure du possible les proches du défunt. Le déroulement de la célébration et de l'ensemble du parcours funéraire est donné dans le Rituel des funéraires (Tome I et II) ainsi que dans le guide pastoral intitulé « Dans l'Espérance Chrétienne (DEC) ». Ce guide qui a été spécialement conçu pour le bon usage des équipes funéraires offre davantage de choix pour les prières liturgiques et s'adapte bien aux différentes situations.

I. DES POINTS D'ATTENTION

Ces quelques points d'attention sont destinés aux membres des « équipes funéraires » (prêtres, diacres, religieux(ses) et laïcs) afin de les aider à relire positivement la manière dont ils célèbrent les funéraires.

1. Le lieu de la célébration

Pour les funéraires chrétiennes, le lieu normal de la célébration est l'**église paroissiale** (Code de droit canonique can.1177§1), lieu de naissance du chrétien par son baptême et lieu du rassemblement de la communauté chrétienne. L'église paroissiale témoigne de la présence d'une communauté chrétienne stable, signe de communion que nous vivons dans la foi avec le Seigneur et son Église. Dans le contexte actuel de mobilité sociale, la célébration des obsèques peut se dérouler dans une autre église.

Cependant, il existe **d'autre lieux**. En effet, certaines circonstances incitent les familles à demander que les funéraires soient célébrées dans des chapelles de centres hospitaliers, de maisons de retraite ou même de cimetières.

Depuis plusieurs années, de nombreuses demandes ne cessent de croître pour que les funéraires soient célébrées dans la salle polyculte du crématorium. L'équipe funéraires doit insister pour que dans la mesure du possible, la célébration à l'église ait lieu avant la crémation conformément à ce que prévoit le Rituel. (RF n° 18). Il est important d'analyser la raison de ces demandes car ce qui se déroule dans le crématorium ne doit pas contribuer à la suppression des célébrations de funéraires dans les églises paroissiales.

2 . La célébration de l'Eucharistie lors des funérailles chrétiennes

Les funérailles chrétiennes quelques soient leurs formes (messe ou célébration de la Parole), sont toujours rattachées à l' Eucharistie. (RF n° 31)

Si les circonstances et la situation pastorale le permettent, la célébration de l' Eucharistie fait normalement partie du Rituel des funérailles sauf pendant le Triduum Pascal. La célébration de la messe se fera surtout quand l'assemblée y reconnaît le cœur de sa vie et ce qui a constitué le cœur de la vie du défunt. La note pastorale des funérailles publiée en avril 2009 par la Conférence des évêques de France sur « La communauté chrétienne et le ministère ordonné dans la célébration des funérailles » apporte de précieuses indications :

« Dans le contexte actuel, où nous sommes confrontés à des assemblées très diverses et souvent peu familières du sacrement de l' Eucharistie, il est important de l'envisager dans des conditions où elle puisse être célébrée dignement. Il faut reconnaître que la plupart du temps, il n'est pas souhaitable que cette Eucharistie soit célébrée en même temps que la célébration des obsèques à l'église. Cela demande un discernement pastoral au cas par cas. Les familles devront être invitées à venir prier pour le défunt lors d'une messe célébrée pour lui dès que possible » .

Pour proposer la célébration de l' Eucharistie au moment de la célébration des funérailles, on veillera donc à respecter des règles qui sont à la fois d'ordre pastoral et canonique : l'accord de la famille, l' aptitude de l'assemblée à célébrer l' Eucharistie, la disponibilité du prêtre, la qualité « liturgique » du lieu et le temps liturgique.

La décision de célébrer ou non la messe est assumée par le curé, aidé des autres membres de l' équipe funérailles en concertation avec la famille.

3. L'importance du choix des textes bibliques

Le lectionnaire pour la liturgie des défunts offre un grand choix de textes bibliques en abordant bien des sujets de notre vie humaine (DEC 11 – RF 88).

La Parole de Dieu proclamée et entendue au cours de la célébration des funérailles permet avec l'homélie du ministre ordonné ou le commentaire du laïc officiant, de dire ou de rappeler la foi de l' Église. La Parole de Dieu est un message pour aujourd'hui, une nourriture pour notre foi, une annonce de la résurrection. C'est pourquoi on ne peut omettre les textes

bibliques ni les remplacer par un autre texte car seuls les textes bibliques nous font entrer sacramentellement dans le mystère de Dieu.

Les textes non bibliques peuvent toutefois trouver leur place soit au début de la célébration soit au lieu où repose le défunt à l'occasion par exemple d'une veillée.

Les équipes funéraires veilleront à ce que la proclamation de la Parole de Dieu soit bien faite et audible afin d'en favoriser l'écoute. Le lieu de la proclamation des textes bibliques est l'ambon. Le lecteur lit sur un lectionnaire et non sur une revue liturgique ou feuille volante photocopiée.

La célébration des funéraires qui est centrée sur le mystère de la mort et de la résurrection du Christ restera sobre dans l'évocation du défunt et on évitera tout panégyrique dans l'homélie ou le commentaire.

Enfin, il est important de voir comment présenter cette Parole de Dieu en lien avec l'Eucharistie.

4. Les prises de parole pendant la célébration

Il existe parfois dans les célébrations d'obsèques des prises de parole sous forme de témoignages, de discours ou même d'hommages pour dire officiellement un « au revoir » ou un « merci » au défunt car beaucoup viennent aux funéraires pour « rendre hommage » au disparu et assurer leur sympathie à la famille. Ces prises de parole qui peuvent être faites par la famille, des amis, des membres d'associations, ou des politiques devront être écrites et soumises à l'acceptation du prêtre ou d'un autre membre de l'équipe funéraires avant la célébration afin d'éviter nombre de surprises. Il est important aussi d'en déterminer à l'avance la durée.

Les prises de paroles peuvent se faire à divers moments de la célébration à l'église et sous de multiples formes :

- au moment de l'accueil (ce qui permet de rappeler la vie passée du défunt par des témoignages, discours ou hommages),
- à la prière universelle qui faisant allusion à la vie du défunt, suggère des intentions de prière ouverte à l'universel,
- au dernier adieu qui permet de donner place à des paroles de reconnaissance et d'espérance sous forme d'action de grâce.

Il est préférable que l'assemblée entende pour finir un message de confiance avec le déploiement du rite du dernier À-Dieu qui tourne vers l'avenir, et non un message de regret qui ramène au passé. Les discours et hommages peuvent avoir lieu aussi sur le perron de l'église, au cimetière ou au crématorium.

« Dans la célébration des funérailles, en dehors de la distinction qui découle de la fonction liturgique ou de l'ordination, et en dehors des honneurs dus aux autorités civiles selon ce que prévoient les lois liturgiques, on ne fera aucune acception des personnes elles-mêmes ou de leur situation, soit dans les cérémonies, soit dans les pompes extérieures. »

(SC 32. RF 11, DEC 20).

5. Les symboles et les gestes liturgiques

Les équipes funérailles veilleront à la beauté et à la vérité des gestes liturgiques qui rappellent la symbolique du baptême dans la célébration des funérailles.

Le **cierge pascal** qui est mis en évidence est allumé avant le début de la célébration. Il est le symbole du Christ ressuscité, de la victoire de la vie sur la mort et de la présence du Christ au milieu de nous. Du cierge pascal seront allumées d'autres cierges que l'on disposera autour du cercueil. La lumière du Christ Ressuscité est symboliquement donnée au défunt comme il lui a été transmis le jour de son baptême.

La **croix**, symbole du don de la vie par amour est également valorisée car elle redit le mystère pascal. Elle est dans la mesure du possible disposée près du cierge pascal et il convient de tourner nos regards vers elle au moment du rite pénitentiel.

Le **geste de l'aspersion** du dernier Adieu est un acte de foi qui rappelle le baptême et redit que chacun est appelé à vivre auprès de Dieu après sa mort. À travers le passage du Christ au moment de Pâques, Dieu fait faire à ses enfants le grand passage en Jésus-Christ, son Fils. Le geste de l'aspersion se réalise de préférence dans le silence et la dignité. Les équipes funérailles vérifieront que l'eau soit claire et propre dans le bénitier de manière à ce que le geste soit techniquement réalisable. Cette démarche peut être accomplie par les membres de l'assemblée qui le souhaitent après le prêtre ou l'officiant et les autres membres de l'équipe. (cf. RF n° 131 DEC 243).

L'**encens** présente selon le Rituel et le guide pastoral deux significations et deux usages possibles dans les célébrations selon les circonstances.

- L'**encensement du corps** à la fin de la célébration exprime la marque d'un profond respect au corps devenu, par le Baptême, Temple de l'Esprit. Ce geste facultatif se fait avec amplitude et dans le calme en faisant le tour du cercueil avec la phrase évocatrice du Rituel *« En signe de respect pour vous, voici cet encens; qu'il monte devant Dieu avec notre prière »* (RF n° 119 - DEC n° 244). Le geste difficile de l'encensement nécessite un certain apprentissage.

- L'**encens** symbolise aussi selon la tradition monastique l'**expression de la prière**. Cette signification peut être rendue visible dès le début de la célébration par une grande et belle vasque remplie de charbons embrasés sur lesquels on déposera des grains d'encens.

6. La musique et les chants lors de la célébration des funérailles à l'église

Les chants qui rythment la célébration des funérailles favorisent un climat de paix et de recueillement exprimant la prière de supplication et la foi pascale tout en facilitant une cohésion de l'assemblée.

- *Le choix des chants liturgiques et des musiques*

Le Rituel des funérailles recommande de veiller à la **qualité du chant et de la musique choisie**. « *Le choix des chants et leur mise en œuvre tiendront compte à la fois du contexte pastoral et des possibilités concrètes de réalisation. (...) Le chant des dialogues, antiennes et refrains, par l'assemblée doit être favorisé. Cependant dans bien des cas où le chant n'est pas possible, on peut favoriser l'expression de la prière par la simple déclamation des dialogues, de refrains de psaumes ou de prières litaniques* » (RF n°26-27).

Le service diocésain de PLS propose des chants à promouvoir et incite les équipes funérailles à consulter le guide pastoral « Dans l'Espérance Chrétienne - Célébration des Défunts » qui présente un grand choix de chants et de répons.

Si l'assemblée n'est pas en mesure de chanter les chants, il est possible de les écouter pour les prier ou de les remplacer par un morceau de musique. Pour favoriser la participation du plus grand nombre, il semble prudent de se limiter à des chants peu nombreux ayant des chances d'être connus. **Ils doivent exprimer l'espérance chrétienne.**

La présence d'un organiste peut favoriser la participation de l'assemblée et contribuer à créer un climat de prière en nourrissant un temps de silence après une lecture ou pendant certains gestes liturgiques. (RF n° 28)

- *Les chansons et musiques profanes*

Il arrive parfois qu'à l'occasion de la rencontre avec les familles pour la préparation de la célébration, les équipes funérailles soient confrontées à des demandes de diffusion d'enregistrement de musiques et de chansons profanes pour personnaliser la sépulture. Dans ce cas, les membres des équipes funérailles privilégieront le dialogue avec beaucoup de délicatesse afin de réfléchir avec la famille au sens de la célébration. Si la raison du refus est exprimée avec douceur, l'expérience montre que les familles comprennent et acceptent de reporter cette demande à un autre moment

du parcours funéraire. L'équipe funéraires indiquera à la famille qu'il est beaucoup plus opportun de diffuser « la chanson ou la musique profane » au lieu où repose le défunt lors d'une veillée avec la famille et les proches (cf. DEC n° 51-127).

7. Les temps de prières au lieu de la sépulture

Au terme du parcours funéraire, il existe aujourd'hui deux pratiques de sépulture : l'inhumation et la crémation. Quelle que soit la forme choisie, le lieu de sépulture est l'étape la plus douloureuse pour les familles. La présence de la communauté chrétienne représentée par un ou deux membres de « l'équipe funéraires » est donc une nécessité pastorale pour non seulement accompagner les familles mais aussi pour guider la prière et exprimer la compassion de l'Église.

La **station au cimetière** comporte trois éléments :

- Un temps de prière commune introduit et conclu par le ministre ordonné ou l'officiant laïc,
- Le moment de l'ensevelissement ou l'inhumation,
- La conclusion du rite des funéraires par quelques paroles d'encouragement (cf. DEC 302-319).

Pour la prière commune au cimetière, il est possible de choisir la mise en œuvre de l'une des quatre formes proposées par le guide pastoral : une prière litanique, le Cantique de Siméon, une prière dite par un proche ou un ami du défunt, le symbole des Apôtres. Le Notre Père conclut ce temps de prière. Il est possible aussi de proposer un « Je vous salue Marie » ou de reprendre un passage de l'évangile ou bien de lire un psaume après l'avoir introduit. Au terme de ce rite, le déroulement de la prière peut être donné à la famille et il est possible d'annoncer la messe qui sera dite pour le défunt dans les prochains jours.

Le déploiement de la **prière au crématorium** varie selon l'existence d'une célébration ou non à l'église. Ce temps de prière comprend l'accueil et l'évocation possible du défunt, un temps méditatif autour de l'écoute de la Parole de Dieu, le Notre Père et un temps consacré au geste d'ADIEU (cf. DEC n° 324-335). Il convient de se référer aussi au Rituel et au guide pastoral « Dans l'Espérance chrétienne » pour le choix de prières et de monitions conçues notamment pour le temps d'attente durant la crémation, la remise de l'urne et sa déposition dans un lieu choisi par la famille (cf. DEC n°336-347).

8. Les offrandes conseillées

La question des offrandes est généralement abordée lors de la rencontre de l'équipe funéraires avec la famille endeuillée. **L'offrande de la famille** doit être présentée comme une participation de la famille à la vie

de l'Église. La somme suggérée (de cent à trois cents euros) est une indication d'offrande laissée à la liberté des familles. La participation financière ne doit être jamais réclamée comme un dû ou présentée comme un obstacle. La prière de l'Église demeure dans la pure gratuité et le don des familles s'inscrit dans un acte de solidarité.

La **quête** se fait pendant la célébration qu'elle soit avec ou sans Eucharistie. « *Un quart de la somme de l'offrande de l'assemblée est destinée à célébrer des messes pour le défunt, les trois quarts sont destinés aux charges du secteur* » (cf. Document Conseil Presbyterium-Juillet 1998).

9. Les relations avec les entreprises de Pompes Funèbres

Les entreprises de Pompes Funèbres font parties des acteurs de la relation avec les familles en deuil. Il est donc opportun de favoriser au niveau des paroisses la continuité d'un dialogue avec les entreprises de Pompes Funèbres afin de rappeler la manière dont l'Église entend mettre en œuvre son Rituel. Il est recommandé de faire connaître publiquement le type de présence que l'Église assure dans les funérariums, cimetières et crématorium.

Les équipes funéraires doivent connaître toutes les entreprises de Pompes Funèbres qui se trouvent dans leur secteur afin d'entretenir des liens cordiaux et de permettre que les célébrations se passent bien.

Les demandes des funérailles chrétiennes sont transmises **au secrétariat des paroisses** ce qui suppose une permanence téléphonique organisée. On veillera à donner une réponse rapide pour l'arrêt définitif de la date et de l'horaire qui doivent être fixés d'un commun accord entre la paroisse, la famille et l'entreprise de Pompes Funèbres. Il revient aux paroisses de fixer le moment et les conditions de rencontre de l'équipe funéraires avec les familles en deuil. Il est vivement recommandé de connaître l'heure prévisible d'arrivée du convoi funèbre à l'église pour optimiser les mesures d'organisation.

L'entreprise de Pompes Funèbres ne doit pas faire apparaître de ligne intitulée « Frais de culte » sur sa facture; ce qui laisserait croire aux familles que le service religieux est payant et qu'il est perçu par l'entreprise des Pompes Funèbres. Enfin, on veillera à ce que les employés de Pompes funèbres n'interviennent pas dans le cadre de la célébration des funérailles catholiques que ce soit à l'église, au funérarium, au cimetière ou au crématorium.

Dans le cas de funérailles chrétiennes dans les hôpitaux ou maisons de retraite, l'entreprise de Pompes Funèbres prendra contact avec l'aumônerie catholique de l'établissement. L'aumônier qui conduira la célébration

rencontrera la famille pour la préparation de la célébration.

Concernant les funérailles au crématorium, l'entreprise de Pompes Funèbres prend contact avec les équipes funérailles qui ont reçu la mission de conduire les célébrations en ce lieu.

Pour la rédaction des contrats d'obsèques, il est demandé de ne pas préciser « messe » mais « célébration de funérailles catholiques » car la décision de la forme de l'office incombe au prêtre référent en concertation avec les autres membres de l'équipe funérailles et la famille.

II. DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

« En attirant l'attention sur un certain nombre de situations particulières concernant les personnes ou les circonstances, le Rituel souligne que les officiants et ceux qui participent à la préparation et à l'organisation de la célébration devront s'adapter à toutes les situations. Ils auront à cœur de favoriser cette adaptation en mettant en œuvre les différentes possibilités du Rituel et les choix à faire, dans le respect des principes généraux de toute célébration chrétienne et les orientations diocésaines ».

(DEC 26, RF 9-10)

1. Funérailles des petits enfants

La mort d'un enfant est une épreuve particulièrement douloureuse pour les parents. L'équipe funérailles doit faire preuve d'une grande écoute avec beaucoup de discrétion et de délicatesse auprès des familles.

Le Rituel des funérailles propose des adaptations pleines d'humanité et d'espérance (RF, n° 36 à 41; n° 134 à 178; DEC n° 257- 293).

Le déroulement de la célébration est le même que dans le cas des adultes. La couleur liturgique sera le blanc. Il sera possible d'utiliser des textes proposés pour les funérailles d'adultes dans la mesure où ils conviennent pour des enfants (RF 134).

2. Célébration pour un bébé ou un fœtus

Pour un enfant mort avant d'avoir reçu le baptême, l'Évêque ou le vicaire général « peut permettre d'accorder des funérailles ecclésiastiques (c'est-à-dire chrétiennes) aux petits enfants que leurs parents avaient l'intention de faire baptiser » (Code de Droit canonique Can. 1183 -2).

La loi civile rend désormais possible la déclaration à l'état civil et sur le livret de famille d'un enfant mort-né ou mort in utero (grossesse de six mois et

plus), permettant ainsi des obsèques et la reconnaissance sociale.

Le climat de la célébration religieuse est imprégné de délicatesse, de pudeur, de discrétion, de simplicité et de paix. D'un point de vue pratique, on peut prévoir un support recouvert d'un drap blanc pour poser le petit cercueil.

3. Le suicide

L'Église permet aujourd'hui des obsèques chrétiennes après un suicide. Dans ces circonstances, la célébration proposée doit être empreinte de délicatesse et d'apaisement. Il est important de connaître le souhait des proches pour la prise de paroles. Les mots prononcés sont sobres et vrais; ils reflètent l'espérance en la miséricorde infinie de Dieu et l'action de grâce pour tout ce que le défunt nous a permis de partager.

4. Demande de funérailles pour des non-baptisés

Il est parfois complexe de répondre aux demandes de funérailles religieuses pour un non baptisé. Dans le dialogue avec la famille, l'équipe funérailles doit évoquer les gestes et rites qui ne sont pas possibles en raison de leur lien direct avec le baptême. Cependant, il est parfaitement possible de traduire la prière par d'autres gestes porteurs d'espérance : faire brûler par exemple l'encens dans une coupe au début d'une célébration, développer un geste symbolique avec des fleurs ou encore accomplir un rite de la lumière avec des bougies. L'assemblée est invitée à regarder ces signes porteurs de sens.

Dans la prise de parole, on peut évoquer ce qui demeure au cœur de notre foi, c'est-à-dire le projet de Dieu de sauver toute personne en ce monde. La célébration doit évoquer cette certitude sans l'imposer.

Pour répondre à cette demande, l'équipe funérailles sollicitera l'avis du vicaire épiscopal pour un éventuel temps de prière à l'église tout en respectant la situation de la personne défunte.

« En ce qui concerne les funérailles, les catéchumènes sont à considérer comme des fidèles. » (Code de droit canonique, canon 1183).

Pour les personnes qui auraient exprimées le désir d'être baptisées, on considère que leur demande et leur marche vers le baptême sont suffisamment significatives pour que la célébration de leur obsèques soit identique à celle d'un baptisé.

5. Demande d'un temps de prière pour des non-chrétiens

Les familles demandent parfois un rite à l'église ou « quelque

chose » pour un défunt non baptisé n'ayant pas choisi la foi catholique.

Dans un souci d'accueil et de discernement, une réponse favorable peut être donnée en fonction des critères suivants : la famille est catholique, le défunt non baptisé avait choisi de se marier avec son conjoint baptisé au cours d'un mariage religieux à l'église, le défunt n'est d'aucune religion, le défunt n'avait pas exprimé de volonté contraire et avait témoigné d'une attitude bienveillante à l'égard de l'Église catholique. Dans tous les cas, l'accord de l'évêque ou du vicaire général est nécessaire.

La cérémonie est alors sans Eucharistie et ne comporte aucun des rites réservés à la célébration chrétienne. Elle peut toutefois se présenter en trois temps à adapter selon les circonstances : lecture d'un texte biblique ou non avec commentaire, recueillement et chant, prière commune.

Si une célébration à l'église n'est pas possible, il convient de proposer une prière au domicile du défunt ou au funérarium ou bien au cimetière. Les membres catholiques de la famille seront invités à une célébration eucharistique à l'église dans la communauté paroissiale après l'enterrement civil.

6. Funérailles sans corps

Il arrive parfois de devoir célébrer des funérailles sans corps pour diverses raisons : disparition en mer ou en montagne, don du corps à la science, décès et inhumation à l'étranger, etc

Dans ce cas, le processus de deuil est très difficile à entreprendre et la célébration des funérailles doit tenir compte de ces aspects particuliers en permettant à l'assemblée de dire son « au revoir » au défunt par d'autres gestes tels que le fleurissement d'une croix ou éventuellement celui de la photo du défunt, le développement du rite de la lumière autour de la croix ou bien le dépôt d'un grain d'encens dans une vasque contenant des charbons allumés.

Il est important de conseiller à la famille de faire réaliser une plaque commémorative placée dans un lieu de leur choix afin de conserver la trace de la vie de leur proche en l'absence du lieu de sépulture.

7. Célébration et présence de l'urne cinéraire

Le Rituel des funérailles précise que pour ceux qui ont choisi l'incinération de leur corps, *« on accordera les funérailles chrétiennes, sauf s'il est évident qu'ils ont fait ce choix pour des motifs contraires à la foi chrétienne. Tout en respectant la liberté des personnes et des familles, on ne perdra pas de vue la préférence traditionnelle de l'Église pour la manière dont le Seigneur a été enseveli. »* (RF n° 18).

La célébration des obsèques se fait dans ce cas de la même façon que dans celui de l'inhumation. La crémation est précédée par la célébration des funérailles avec le cercueil à l'église (DEC 320). Des éléments adaptés à cette situation sont proposés pour les dernières prières au crématorium (cf. RF 288-294 et DEC 324-347).

Toutefois, la Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements admet la possibilité de célébrer en présence de l'urne dans des circonstances très particulières. Dans ce cas, l'autorisation de l'évêque ou du vicaire général est suscitée. La célébration revêt alors un caractère particulier et certains rites sont adaptés pour bien marquer la différence avec la célébration en présence du corps. L'urne n'est pas mise à la place du cercueil mais dans un autre endroit. On célèbre dans ce cas un temps de prière et d'Adieu comme pour les funérailles en l'absence de corps.

Selon la législation civile, l'urne ne peut plus être conservée à domicile. L'équipe funérailles veillera à expliquer aux familles l'importance de placer l'urne dans un colombarium ou de la mettre en terre afin de favoriser un lieu de mémoire et de recueillement.

8. Autres cas

Dans d'autres situations vraiment exceptionnelles, les équipes funérailles n'hésiteront pas à consulter le curé [modérateur] de la paroisse qui ne donnera l'autorisation des funérailles religieuses qu'après un discernement pastoral. Devant la complexité des situations et le discernement qui en découle, l'Église souhaite par sa présence, ses gestes et ses paroles, accomplir un service chrétien aux côtés des familles en deuil.

Conclusion

En guise de conclusion, il est important de souligner, comme le précise si bien le Rituel des funérailles chrétiennes, l'impact de la célébration à l'église : « *La liturgie des funérailles, et tout ce qui l'entoure, a pour but de recommander à Dieu les défunts, mais encore d'encourager l'espérance des assistants et de développer leur foi au mystère pascal et à la résurrection des morts* ». (RF n°8)

Les membres des « équipes funérailles » (laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses) qui exercent depuis plusieurs années ce ministère de compassion et d'annonce du Christ Ressuscité dans la multiplicité des situations de notre diocèse, sont invités à contacter la Commission Diocésaine de Pastorale Liturgique et Sacramentelle pour apporter leurs observations, leurs questions et des pistes de réflexion dans le domaine de la pastorale des funérailles qui ne cesse d'évoluer au fil du temps.

À l'issue du premier cycle diocésain de formation auquel ont participé cent dix laïcs, on peut souhaiter :

- que puissent exister dans chaque paroisse de telles équipes qui prendront en charge la célébration des funérailles chrétiennes et l'annonce de la foi dans l'accompagnement des familles en deuil,

- que l'Église en terre d'Aude poursuive le développement de cette mission qui lui est confiée en manifestant auprès des familles en deuil, l'espérance chrétienne que nous avons reçu de notre Seigneur Jésus, Christ et Ressuscité d'entre les morts : « Moi, je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra. (Jn 11,5) »

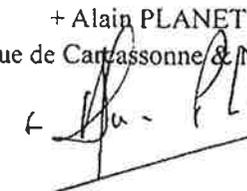
Article 3-

Les présentes orientations pastorales et normes diocésaines seront applicables à compter du 3 novembre 2013. Messieurs les curés sont chargés de leur mise en œuvre avec l'aide du Service diocésain de pastorale liturgique et sacramentelle et sous l'autorité de Messieurs les vicaires épiscopaux.

Le présent décret sera publié dans le bulletin du Service diocésain de la Pastorale liturgique et sacramentelle.

À Carcassonne le 2 novembre 2013,
Commémoration de tous les fidèles défunts.

+ Alain PLANET
Evêque de Carcassonne & Narbonne




Par mandement,

Abbé Nicolas BERGNES,
Vice-Chancelier




Bibliographie

- RF : La Célébration des obsèques. Rituel des funérailles, Tome 1 (2 février 1972), Desclée-Mame, 1995.
- Lectionnaire pour la Liturgie des Défunts (19 juin 1982) - Desclée-Mame, 1997
- Points de repère pour la pastorale des funérailles. Documents Épiscopat n° 13/14, septembre 1997, CNPL Paris 1997.
- Prières pour les défunts et au cimetière - Rituel des funérailles, Tome 2 (2 février 1972), Desclée-Mame, 1998.
- Pastorale des Funérailles, Points de repère, Guides Célébrer n° 11, SNPLS, Éditions du Cerf, 2005.
- DEC : Dans l'Espérance Chrétienne, Célébrons pour les défunts, Desclée-Mame, 2008.
- Célébrations pour les défunts, Guide pastoral d'accompagnement du rituel, Guides célébrer n°17, SNPLS - Éditions du Cerf, 2009
- Lettre de la Congrégation pour le Culte Divin et la discipline des Sacrements, Guides Célébrer n° 17 p. 89-90.
- La Communauté Chrétienne et le Ministère Ordonné dans la célébration des funérailles – Assemblée plénière des Évêques de France – Avril 2009
- La Mission des « Équipes Funérailles » : Accompagner et Célébrer - Fêtes et Saisons. Édition du Cerf, octobre 2011.

Table des Matières

	Page
Introduction	2
Article 1	
Article 2 : 1ère Partie :	
CHEMINER DANS LA FOI	3
I. Aider à faire le deuil	3
1. La rencontre avec les familles	
2. Le rituel : un parcours en trois étapes	
II. Célébrer le mystère pascal	4
1. La Parole de Dieu	
2. L'Eucharistie	
III. Les funérailles chrétiennes : un lieu d'annonce de la foi	5
 <u>2ème Partie :</u>	
LES ÉQUIPES FUNÉRAILLES : VISAGE DE L'ÉGLISE	6
I. Convictions	6
II. Constitution des Équipes Funérailles	7
1. Des acteurs diversifiés	
2. Critères d'appel	
3. Leur rôle	
III. Formation des Équipes Funérailles	11
IV. Envoi en mission des Équipes	12
 <u>3ème Partie :</u>	
LA CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES	13

I. Des points d'attention	13
1. Le lieu de la célébration	
2. La célébration de l'eucharistie lors des funérailles chrétiennes.	
3. L'importance du choix des textes bibliques	
4. Les prises de parole pendant la célébration	
5. Les symboles et les gestes liturgiques	
6. La musique et les chants lors de la célébration des funérailles à l'église	
7. Les temps de prières au lieu de la sépulture	
8. Les offrandes conseillées	
9. Les relations avec les entreprises de Pompes Funèbres	
II. Des situations particulières	20
1. Funérailles des petits enfants	
2. Célébration pour un bébé ou un fœtus	
3. Le Suicide	
4. Demande de funérailles pour des non-baptisés	
5. Demande d'un temps de prière pour des non-chrétiens	
6. Funérailles sans corps	
7. Célébration et présence de l'urne cinéraire	
8. Autre cas	
Conclusion	24
Article 3	25
Bibliographie	26